



Radiation de l'ecole sans autorisation??

Par **dorot44**, le **07/02/2009** à **15:44**

Bonjour, rnrnvoilà, mon mari a radié ma fille de son ancienne école dans le Finistère, sans mon autorisation, juste en allant voir les gendarmes et en signalant qu'il repartait vivre dans le Nord et qu'il prenait ma fille avec. rnrnAvec ce papier, il a été voir le directeur de l'école et a fait sa radiation. rnrnEnsuite il a été l'inscrire dans une nouvelle école dans le Nord, toujours sans mon autorisation. rnrnOn m'a dit qu'il sera difficile pour moi de reprendre ma fille du fait qu'elle est déjà scolarisée rnrnj'aurais voulu savoir ce que je pouvais faire, ce que risquent les personnes qui ont radié et inscrit un enfant sans l'autorisation des 2 parents.... rnrnmerci d'avance rnrnbonne journée rnrndorothee